

Rapport à l'assemblée générale du 16 mars 2023

La Commission des partenariats avait été créée en 2014, avec pour objectifs de superviser et faciliter la conclusion d'éventuels partenariats entre l'OAV et des tiers, qu'il s'agisse d'entreprises ou d'institutions.

La Commission avait été passablement sollicitée en 2015, principalement en lien avec la Semaine de l'Avocat, ainsi qu'en 2017-2018 lors de l'organisation du Congrès de la Conférence Internationale des Barreaux à Lausanne.

Depuis lors, la Commission était tombée en somnolence, puis dans un profond sommeil, avant d'être formellement dissoute.

A l'automne 2022, le Bâtonnier Eric Ramel, tel un Prince Charmant dans un conte de fées, a ressuscité la Belle endormie et l'a tirée de sa (très) profonde léthargie.

La Commission des partenariats, unissant maintenant quelques membres historiques (Mes Mustaki, Maire et le soussigné) et de nouveaux confrères (Mes Sözerman et Hohenauer), a repris du service, retrouvant son enthousiasme d'antan.

Après une première séance formelle et présentielle qui a eu lieu le 1^{er} novembre 2022, la Commission travaille – à distance – grâce à l'implication personnelle de chacun de ses membres, notamment en lien avec l'organisation prochaine de la Journée de l'Etude Digitale par la Conférence Latine des Bâtonniers, le 29 septembre 2023.

Je remercie ici tous les membres de la Commission pour leur engagement sans faille.

Claude Ramoni